



Royaume des Pays-Bas

NOTE VERBALE

No.: BAM-2016/545

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en République du Mali présente ses compliments au Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine du Mali et a l'honneur de l'informer comme suit.

Le Ministre des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas fait référence au récent, constructif dialogue de Haut Niveau sur les questions migratoires avec les autorités Maliennes. Afin de dissiper tout malentendu, il confirme que l'UE et le Mali sont tombés d'accord sur un « Communiqué commun Mali – UE » signé le 11 décembre suite à ce Dialogue par lui et le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine du Mali. Le communiqué ci-joint ne constitue aucunement un accord dans le sens du droit international.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale et de l'Intégration Africaine du Mali (Direction du Protocole) les assurances de sa très haute considération.

Bamako, le 15 décembre 2016

Ministère des Affaires Etrangères,
de la Coopération Internationale
et de l'Intégration Africaine du Mali
KOULOUBA



Communiqué commun Mali – EU

À la suite du Dialogue de Haut Niveau sur la Migration

Bamako, le 11 Décembre 2016

À l'invitation de S.E. M. Abdoulaye DIOP, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale, S.E. M. Bert KOENDERS, Ministre des Affaires Étrangères du Royaume des Pays-Bas, a visité le Mali au nom de S.E. Mme Federica MOGHERINI, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne, dans le cadre du dialogue de Haut Niveau sur les questions migratoires.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du dialogue de Haut Niveau sur les questions migratoires initié entre le Mali et l'Union européenne depuis le Sommet de La Valette (11 et 12 novembre 2015) sur la migration. Cette visite intervient deux mois après celle du Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, S.E. M. Neven MIMICA au Mali.

Le Ministre KOENDERS a été reçu par S.E. M. DIOP, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale de la République du Mali, M. Mamadou KONATE, Ministre de la Justice et des droits de l'homme et Garde des Sceaux, ainsi que des représentants des Ministres des Maliens de l'Extérieur et de la Sécurité et de la Protection Civile.

Les deux parties ont rappelé la qualité des relations et les liens étroits de partenariat entre le Mali et l'Union européenne et les Etats Membres, qui se manifestent par ailleurs par une coopération englobant une multitude de domaines, y compris ceux du développement, des droits de l'homme, de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme, de la culture et des sciences.

Concernant plus spécifiquement les questions migratoires, guidés par l'esprit et les principes de coopération qui ont prévalu au Sommet de La Valette sur la migration, les deux parties ont eu des échanges sur l'ensemble des aspects de la migration et leur coopération dans ce domaine. En se référant au Communiqué commun Mali – EU du premier dialogue de Haut Niveau de 14 avril 2016, les discussions ont rappelé leur détermination de renforcer leur coopération dans l'ensemble des domaines retenus lors du Sommet de La Valette, notamment :

- La lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées;
- La coopération concernant la mobilité légale;
- La protection des migrants et réfugiés;
- La prévention et la lutte contre la migration irrégulière, y compris le trafic des êtres humains;
- Le retour, la réadmission et réintégration des migrants en situation irrégulière, le tout en respectant des engagements internationaux.

Lors de leur rencontre en avril 2016, les autorités maliennes et européennes ont souligné la convergence entre le Plan d'Action de la Valette et la Politique Nationale de Migration du Mali (PONAM) et ont convenu qu'ils constituent une base solide pour déterminer des mesures concrètes de coopération en la matière. Ainsi, les échanges ont permis d'approfondir l'analyse des défis et potentialités de la migration, en tenant compte des intérêts et priorités partagés.

Les deux parties se sont félicitées d'une intensification de la coopération en matière de migration depuis le dialogue de Haut Niveau de 14 avril 2016, tout en constatant des initiatives concrètes, une mobilisation de ressources importante et des premiers résultats encourageants. À travers le « Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière », neuf projets ont été approuvés pour un montant total de 145.1 millions d'euros, dont trois initiatives régionaux (pour 53.6 M) et six projets qui ciblent le Mali (91.5 M). Il s'agit notamment des initiatives de création d'emploi, d'appui aux investissements de la diaspora malienne, de sécurité et développement au Nord du Mali et du renforcement de la résilience et l'accès aux services de base.

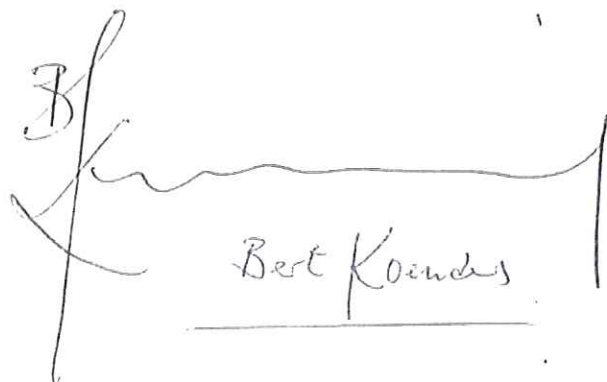
Comme résultat concret du Dialogue de Haut Niveau sur la Migration de 11 décembre 2016, les deux parties ont marqué leur accord sur les domaines d'une coopération renforcée, en prévoyant des actions prioritaires dans des domaines d'intérêts partagés, à intégrer dans une *Feuille de Route* conjointe.

Les domaines prioritaires sur lesquels les deux parties envisagent de renforcer leur collaboration sont la création d'emploi pour les jeunes dans les régions de départ et d'origine des migrants; le renforcement des systèmes cohérents et robustes de registres d'état civil, ainsi que la délivrance des cartes d'identité et passeports sécurisés et l'utilisation des passeports biométriques; la gestion des frontières et un meilleur contrôle du territoire; la protection des migrants en transit au Mali et la lutte contre la traite de êtres humains et les "passeurs"; l'accompagnement des retours d'Europe des personnes en situation irrégulière, sur la base des procédures standard, conclu entre les deux parties tout en respectant leurs obligations mutuelles. Les deux parties ont également mis un accent particulier sur le respect des droits de l'homme des personnes concernées.

Les deux parties ont convenu de mettre en place une structure appropriée de concertation locale, sous l'égide du gouvernement du Mali et avec la pleine participation de la partie européenne, pour permettre de coordonner les différentes actions et programmes dans le cadre de la coopération sur les questions migratoires, et pour en assurer la cohérence avec les orientations stratégiques nationales.

Les deux parties se sont mis d'accord de mener le prochain dialogue de Haut Niveau, permettant d'évaluer le progrès enregistré, avant le mois de Septembre 2017.

Bamako, 11 Décembre 2016



Bert Koenders